

BUDGET ANNEXE ESPACE ENTREPRISES MACON LOCHE

NOTE DE SYNTHESE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace le bilan des opérations exécutées au cours de l'exercice tant en terme de dépenses que de recettes. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit être en parfaite cohérence avec le compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité, à savoir le Trésorier Principal.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui s'analysent comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 :

	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé fin 2019
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	1 054 654,41	0,00	1 054 654,41	-1 263 662,24	-209 007,83
Total du budget	1 054 654,41	0,00	1 054 654,41	-1 263 662,24	-209 007,83

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Ville n'est plus compétente en matière de développement économique. Les dernières opérations de cessions de terrains à vocation économique ayant été constatées, le compte administratif 2019 s'est limité à constater l'affectation des résultats de l'exercice 2018. La dissolution de ce budget sera effective en 2020 , après passage des opérations de clôture des comptes en cohérence avec les services de la Trésorerie Municipale

Analyse de la section d'investissement :

♦ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 054 654,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 054 654,41

♦ **Analyse des recettes d'investissement :**

les recettes d'investissement 2019 constatent uniquement l'affectation des résultats de l'exercice 2018.